

LACQ ODYSSEE

Association enregistrée en Préfecture sous le numéro W643000957

**Siège social : 2 AVENUE CHARLES MOUREU
64150 MOURENX**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LACQ ODYSSEE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association LACQ ODYSSEE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement ANC n°2022-06 et les changements de méthodes comptables induits.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations donnée dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, le 09/06/2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association LACQ ODYSSEE à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A BILLERE, le 19/06/2026
SARL C&D

Représentée par Aurélia CHEVALERE
Commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2 200	2 200		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	1 479	215	1 264	
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	615 271	581 326	33 944	66 063
	Autres immobilisations corporelles	305 039	272 817	32 222	60 836
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
ACTIF CIRCULANT	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations	1 495		1 495	1 495
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	92		92	92
	Total II	925 575	856 559	69 016	128 485
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	108 342		108 342	55 538
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	122 021		122 021	292 946
	Charges constatées d'avance	3 347		3 347	3 011
COMPTES DE REGULARISATION	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	90 288		90 288	82 444
	Total III	323 998		323 998	433 940
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	1 249 573	856 559	393 014	562 425

Voir rapport de l'expert comptable

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	28 900	28 900
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres fonds propres	Autres		
	Report à nouveau	21 451	19 005
	Excédent ou déficit de l'exercice	(42 469)	2 446
	Situation nette (sous-total)	7 882	50 351
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	130 539	193 256
	Provisions réglementées		
	Total I	138 421	243 607
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		25 000
	Total III		25 000
	Provisions pour risques	10 000	10 000
	Provisions pour charges	75 557	78 497
	Total IV	85 557	88 497
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTES	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 810	17 627
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	125 311	113 894
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 916	
TOTAL GENERAL (I à VI)	Produits constatés d'avance		73 800
	Total V	169 036	205 321
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)		

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de Résultat ^{1/2}

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	111	115
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		14
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	239 606	196 483
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	697 274	745 554
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1	31
	Mécénats	900	31 200
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	2 941	22 524
	Utilisations des fonds dédiés	25 000	38 300
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	52	286
Total des produits d'exploitation		965 885	1 034 506
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	272 976	287 402
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 366	27 755
	Salaires	515 340	478 081
	Cotisations sociales	125 934	135 968
	Dotation aux amortissements et dépréciations	64 199	67 607
	Dotation aux provisions		10 000
	Reports en fonds dédiés		25 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	382	101
Total des charges d'exploitation		1 008 197	1 031 913
RESULTAT D'EXPLOITATION		(42 312)	2 593

Voir rapport de l'expert comptable

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(42 312)	2 593
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	5	93
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		5	93
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	162	
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		162	
RESULTAT FINANCIER		(157)	93
RESULTAT COURANT avant impôts		(42 469)	2 686
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		240
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(240)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		965 890	1 034 599
TOTAL DES CHARGES		1 008 359	1 032 153
EXCEDENT ou DEFICIT		(42 469)	2 446
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		54 816	55 958
TOTAL		54 816	55 958
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		47 364	48 592
Prestations			
Personnel bénévole		7 452	7 366
TOTAL		54 816	55 958

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **393 014** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage un **résultat** de **-42 469** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes

6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

- L'objet social de l'entité :

L'association dénommée "LACQ ODYSSEE, Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle des Pays de l'Adour" est une Association Culturelle régie par la loi du 1er juillet 1901.

- La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'association a pour objectif de développer la Culture Scientifique, technique et Industrielle en pays de l'Adour. Ses missions sont :

- * L'organisation de manifestations à caractère scientifique et technique (débat, conférences, expositions, animations, etc...) visant à intégrer à la culture une dimension scientifique et technique indispensable à la compréhension du monde qui nous entoure.
- * La création d'objets de médiation scientifique, technique ou industrielle suscitant le désir et le plaisir de la connaissance.
- * L'organisation d'activités et d'ateliers de découverte des sciences et des techniques pour tous les publics.
- * La formation d'éducateurs et animateurs à la médiation de la culture scientifique, technique et industrielle.
- * La constitution et l'animation d'un pôle de ressources et de médiation entre la communauté scientifique et le grand public.

- Les moyens mis en oeuvre :

Pour exercer ses activités, l'association dispose de locaux au sein du MIX à Mourenx ainsi qu'à Pau, de matériel et de personnel salarié propre.

Depuis 2022 un nouvel établissement a ouvert à Anglet.

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

La société applique à partir de cet exercice le règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général. La mise en oeuvre de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable d'application prospective et s'est traduite par des ajustements de présentation et par le reclassement de certains comptes, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires.

Le règlement introduit notamment les changements suivants :

- Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel
- Suppression de la technique du transfert de charge

L'application du règlement ANC n°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Voir rapport de l'expert comptable

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées au coût d'acquisition.

Aucun composant significatif n'a été identifié.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes

6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Aucune valeur résiduelle significative et mesurable n'a été identifiée.

Titres de participations

La valeur brute est constituée du coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Autres éléments significatifs

Le 7 Juillet 2021, l'association a ouvert un établissement secondaire à Pau. Cela a généré la réalisation d'investissements subventionnés à hauteur de 100K€ par la Ville de Pau ainsi que l'embauche de personnel et de contrats en service civique.

En 2022, un nouvel établissement a été ouvert sur Anglet.

Comptabilisation des adhésions : la structure a opté pour une comptabilisation en totalité au moment de l'encaissement (pas de retraitements des adhésions dont la validité cours de septembre N à septembre N+1).

Voir rapport de l'expert comptable

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à p.	Cessions	

Régimen ANC 2022-00						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	2 200				2 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 200		Société de Commissariat aux Comptes		2 200

6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

		6 avenue de Lons - 64140 BILLÈRE N° Siret : 451 571 236 00012				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement		3 783		2 304	1 479
	Instal technique, matériel outillage industriels	614 583	800		112	615 271
	Instal., agencement, aménagement divers	11 999	201			12 200
	Matériel de transport	57 120				57 120
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	233 359	2 583		222	235 720
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		917 060		7 368	2 638	921 789

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations	1 495					1 495
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	92					92
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 586					1 586

TOTAL	920 846		7 368		2 638	925 575
-------	---------	--	-------	--	-------	---------

Voir rapport de l'expert comptable

Amortissements

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres		2 200		2 200
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 200		2 200

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement		215		215
	Instal technique, matériel outillage industriels	548 520	32 807		581 326
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	6 205	2 191		8 397
	Matériel de transport	36 052	6 427		42 479
	Matériel de bureau, mobilier	199 384	22 558		221 942
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		790 160	64 199		854 359

TOTAL		792 360	64 199		856 559
--------------	--	----------------	---------------	--	----------------

Voir rapport de l'expert comptable

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000			10 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		156 995	81 438	75 557
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	78 497	(78 497)		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 497	78 497	81 438	85 557
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	88 497	78 497	81 438	85 557
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				2 941	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Voir rapport de l'expert comptable

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	92	92	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	108 342	108 342	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés	135	135	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	22 666	22 666	
	Charges constatées d'avance	3 347	3 347	
	TOTAL DES CREANCES	233 801	233 801	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

SELAR C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	29 810	29 810		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnelet comptes rattachés	51 139	51 139		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	48 017	48 017		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	26 155	26 155		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	13 916	13 916		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		169 036	169 036		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Voir rapport de l'expert comptable

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	28 900				28 900
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	19 005	2 446			21 451
Excédent ou déficit de l'exercice	2 446	(2 446)		42 469	(42 469)
Situation nette	50 351			42 469	7 882
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	193 256			62 717	130 539
Provisions réglementées					
TOTAL	243 607			105 186	138 421

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes

6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Voir rapport de l'expert comptable

31/12/2025		Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions	SELARL C&D Société de Commissariat aux Comptes 6 avenue de Lons - 64140 BILLERE N° Siret : 451 571 236 00012						
Concours publics							
Subventions d'exploitation		22 840	505 800			125 917	654 557
Subventions d'investissement							
TOTAL		22 840	505 800			125 917	654 557

EXAS CONSULTANT

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TEREGA	25 000		25 000				
TOTAL	25 000		25 000				

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de la République - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss d
Totalisation							

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Voir rapport de l'expert comptable

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2025
Subventions d'investissement		SELARL C&D		
Subventions d'équipement	569 210	Société de Commissariat aux Comptes	24 500	544 710
Autres subventions d'investissement		6 avenue de Lons - 64140 BILLERE N° Siret : 451 571 236 00012		
Montant nominal	569 210		24 500	544 710
Quotes-parts virées au compte de résultat	375 954	42 899	4 682	414 171

62 717

Voir rapport de l'expert comptable

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			3 347
Loyer PHB		3 347	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			3 347

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes
6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Voir rapport de l'expert comptable

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

SELARL C&D

Société de Commissariat aux Comptes

6 avenue de Lons - 64140 BILLERE

N° Siret : 451 571 236 00012

Voir rapport de l'expert comptable

Annexe libre

Engagements de retraite

Au 31/12/2025 les I.F.C. sont valorisées à 75 557 €.

Engagement de retraite : le passif social est calculé selon les modalités suivantes :

- CCN de l'animation (ECLAT)
- Méthode prospective
- Evolution des salaires : 3 %
- Charges patronales incluses
- Taux d'actualisation financière : 3.96 %
- Application d'une table de turn-over et de la table de mortalité 2011-2013

SELARL C&D
Société de Commissariat aux Comptes

6 avenue de Lons - 64140 BILLERE
N° Siret : 451 571 236 00012

Contributions volontaires

Contributions Volontaires en nature de la communauté des communes de Lacq Orthez :

La CCLO met à disposition à titre gratuit des locaux au sein du centre culturel MIX. Les charges supplétives 2025 s'élèvent à 47 K€ contre 49 K€ en 2024.

Le bénévolat des instances est estimé à 7 453 € (620 h à 12.02 € taux du SMIC 31/12/2025).

Voir rapport de l'expert comptable